

S05LM1119

2002

(1945)

## V. D. 2002 : Politique des prototypes

## ARCHIVES

Etablissement de prototypes :

- a) d'un électro-train à très grande vitesse
- b) d'une locomotive légère à très grande vitesse

Considérations générales,

Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F. 28. 3.45  
Lettre S.N.C.F. au M.T.P. 16. 6.45

Etablissement de prototypes - a) d'un électro-train à très grande vitesse - b) d'une locomotive légère à très grande vitesse

2002

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président  
du Conseil d'Administration

D. 2130/13  
N° 233.001/2

Paris, le 16 juin 1945

C O P I E

Monsieur le Ministre,

<sup>+</sup>  
Copie de cet  
tte dépêche a été distri-  
buée le 6/4/1945  
Par dépêche MR 23-4 du 28 mars 1945, vous avez bien voulu approuver notre projet d'acquisition d'une locomotive électrique à grande vitesse et à grande adhérence.

Vous n'avez demandé à cette occasion de vous renseigner sur l'état d'avancement des études des deux prototypes de matériels électriques prévus au programme d'études de prototypes dressé par la S.N.C.F. en mars 1942 pour répondre à la demande contenue dans la Dépêche Ministérielle du 26 janvier 1942, à savoir :

- a) Electro-train à très grande vitesse ;
- b) Locomotive légère à très grande vitesse.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le problème de la circulation à très grande vitesse étant de ceux que les circonstances présentes amènent à considérer comme de seconde urgence, nous nous bornons, actuellement, à poursuivre l'étude de certains dispositifs, afin d'être en mesure d'aboutir, aussi rapidement que possible, quand le moment sera venu, à la mise au point de la conception d'engins à grande vitesse pour transport de voyageurs, - dispositifs tels que freins de grande puissance, amortisseurs, etc...

Nous maintenons la désignation, dans nos budgets, des engins électriques dont il s'agit et ne manquerons pas de vous tenir au courant en soumettant à votre approbation, en temps utile, les réalisations de prototypes dont nos études nous auront conduits à reconnaître la nécessité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,  
Signé : FOURNIER.

Monsieur le Ministre des Travaux Publics et des Transports  
Direction Générale des Chemins de fer et des Transports  
Service Technique - 3ème Bureau  
244, Blvd. Saint-Germain - PARIS -

Ministère des Travaux Publics  
et des Transports

Direction Générale des Chemins  
de fer et des Transports

Service du Contrôle Technique

3ème Bureau

Référence à rappeler  
M.R. 23-4

Paris, le 28 mars 1945

Le Ministre des Travaux  
Publics et des Transports

à M. le Président du Conseil  
d'Administration de la S.N.C.F.

Objet : Acquisition d'une locomotive électrique prototype à grande vitesse et à grande adhérence.

Réf. : Votre lettre D 2130/13 du 23 octobre 1944.

Vous m'avez présenté, le 23 octobre 1944, un projet relatif à l'acquisition d'une locomotive électrique prototype à grande vitesse et à grande adhérence.

Par ailleurs, le présent projet s'insérant dans le programme d'études de prototypes dressé en mars 1942 par votre Société pour répondre à la demande insérée dans la dépêche ministérielle du 26 janvier 1942, je vous prie de bien vouloir me donner tous renseignements utiles sur l'état d'avancement des études des deux prototypes prévus au dit programme en traction électrique et pour lesquels aucun projet n'a été fourni, savoir :

- a) Electro-train à très grande vitesse;
- b) Locomotive légère à très grande vitesse.

P. le Ministre et par autorisation,  
Le Directeur Général des Chemins de fer et  
des Transports,

Signé : DORGES.